

Chomage partiel covid 19

Par **Inconnu73**, le 12/06/2020 à 16:13

Bonjour.

Je travail en boulangerie pendant le covid 19 notre patron nous a dit qu'il aller faire la demande pour le chômage partiel sans avoir la réponses il nous a fait un roulement pour le travail .

Après avoir eu la réponses qui étais négative pour le chômage partiel il nous demande de rattraper nos heures qui ont étais payer mais pas travailler .

Es ce qu'il a le droit de faire sa ?? Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le 12/06/2020 à 16:20

Bonjour,

Il est déjà très étonnant qu'il ait une réponse négative en plus sans vous la montrer...

Il faudrait savoir si vos bulletins de paie c'était mentionné activité partielle (chômage partiel) mais vous n'êtes pas responsable de la situation...

Par **miyako**, le 13/06/2020 à 10:29

Bonjour,

Même si l'indemnité travail partiel a été refusée, rien n'empêche un employeur de rétribuer ses salariés sur la base de l'indemnité. C'est lui qui a décidé, les salariés n'ont pas à subir les conséquence d'un refus dans la mesure où il y a eu réellement interruption d'activité.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **13/06/2020** à **20:58**

Bonjour,

L'employeur vous a bien rétribué sur la base de l'indemnité mais il vous demande maintenant de rattraper ces heures donc, comme déjà dit : vous n'êtes pas responsable de la situation...